



Société d'assurance-dépôts
du Canada

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL PREMIER TRIMESTRE

30 JUIN 2021

Non vérifié



*Nous protégeons
vos dépôts*

Canada

Table des matières

Compte rendu	2
Résultats financiers – Points saillants.....	3
Analyse des risques.....	4
Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes	5
Résultats financiers.....	6
Financement <i>ex ante</i>	9
Liquidités mobilisables.....	10
Déclaration de responsabilité de la direction	11
États financiers consolidés condensés et notes complémentaires	12
État consolidé condensé de la situation financière	12
État consolidé condensé du résultat global	13
État consolidé condensé des variations des capitaux propres.....	14
Tableau consolidé condensé des flux de trésorerie.....	15
Notes complémentaires	16
1 – Informations générales	16
2 – Principales méthodes comptables.....	17
3 – Instruments financiers.....	18
4 – Actifs au titre de droits d’utilisation et obligations locatives	19
5 – Provision pour pertes liées à l’assurance-dépôts	21
6 – Charges d’exploitation.....	22
7 – Transactions entre parties liées	22

Compte rendu

Premier trimestre – exercice 2021-2022

Le présent compte rendu a été rédigé conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État publiée par le Conseil du Trésor (la « Norme du Conseil du Trésor »). Il ne prétend pas à l'exhaustivité d'un véritable rapport de gestion. On présume que les déclarations et l'information figurant dans le Rapport annuel 2021 de la SADC s'appliquent également au trimestre considéré, à moins de mise à jour.

Les états financiers consolidés condensés n'ont pas été audités et ils ont été établis conformément à la Norme du Conseil du Trésor.

Le présent compte rendu et les états financiers qui l'accompagnent ont été examinés et approuvés par le Comité d'audit de la SADC.

Résultats financiers – Points saillants

Pour le premier trimestre terminé le 30 juin 2021, la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC » ou la « Société ») a enregistré un bénéfice net de 148 millions de dollars, qui résulte essentiellement des produits tirés des primes de 193 millions de dollars, produits tirés des placements de 22 millions de dollars, augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (la « provision ») de 50 millions de dollars, charges d'exploitation nettes de 16 millions de dollars, et charge d'impôt de 844 000 dollars. Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC avait affiché une perte nette de 103 millions de dollars qui résultait essentiellement d'une augmentation de 300 millions de dollars de la provision. Les autres éléments significatifs du résultat net ont été les produits tirés des primes (185 millions de dollars), les produits tirés des placements et autres produits (23 millions), les charges d'exploitation nettes (14 millions) et un produit d'impôt (3 millions).

Les produits tirés des primes du trimestre terminé le 30 juin 2021, soit 193 millions de dollars, sont en hausse de 8 millions par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse est surtout attribuable à la croissance des dépôts assurés.

Les produits tirés des placements du trimestre terminé le 30 juin 2021 s'élèvent à 22 millions de dollars, soit 806 000 dollars de moins qu'il y a un an. Cette baisse, malgré la croissance du portefeuille de placement, s'explique surtout par le recul du taux de rendement effectif des placements (1,37 % au 30 juin 2021, contre 1,58 % au 30 juin 2020).

Les charges d'exploitation nettes du trimestre terminé le 30 juin 2021 ont atteint 16 millions de dollars, ayant augmenté de 2 millions par rapport à celles d'il y a un an, surtout en raison d'une hausse des frais de personnel et des honoraires engagés pour soutenir les projets clés de la Société, quoique les dépenses destinées à la sensibilisation du public ont diminué en regard de celles de l'exercice précédent, exercice marqué par une plus grande présence de la SADC dans les médias durant la pandémie de COVID-19.

Au 30 juin 2021, la provision se chiffrait à 2 700 millions de dollars, ayant augmenté de 50 millions depuis le 31 mars 2021 pour les principales raisons suivantes : , une augmentation de la probabilité de défaillance et des changements dans le profil de risque de certaines institutions membres, ces facteurs étant partiellement contrebalancés par une réduction de l'exposition aux pertes.

Au 30 juin 2021, le total des actifs de la SADC s'élevait à 6 708 millions de dollars, dépassant de 196 millions le total inscrit au 31 mars 2021. La hausse s'explique surtout par les primes d'assurance-dépôts à recevoir de 193 millions de dollars inscrits au premier trimestre. La Société perçoit ces primes auprès des institutions membres en juillet et en décembre pour l'exercice concerné.

Au 30 juin 2021, le financement *ex ante* de la SADC (6 689 millions de dollars) correspondait à 65 points de base des dépôts assurés (1 025 milliards de dollars), le niveau cible minimal étant de 100 points de base et devant être atteint d'ici l'exercice 2028-2029 – au lieu de 2027-2028 comme prévu dans le Plan d'entreprise 2021-2022 de la Société – soit un an plus tard. Ce retard d'un an pour que la cible soit atteinte est surtout dû à une croissance des dépôts assurés plus forte que celle qui avait été estimée et aux prochaines modifications de l'assurance-dépôts qui s'inscrivent dans la deuxième phase de l'examen du cadre d'assurance-dépôts (ECAD) qui entrera en vigueur en avril 2022.

Analyse des risques

La direction de la SADC surveille les risques auxquels les institutions membres sont exposées et qui nécessitent des ajustements à la provision. Elle se sert d'un programme de gestion des risques d'entreprise (GRE) pour recenser et gérer les risques importants de la Société. Le programme de GRE nous guide dans l'élaboration de nos stratégies, dans nos prises de décisions et dans l'attribution des ressources, tout en nous permettant de réévaluer les risques chaque trimestre.

Au 30 juin 2021, la SADC avait en place des stratégies appropriées en matière d'atténuation des risques importants auxquels elle s'exposait et qu'elle avait recensés grâce au programme de GRE. La direction évalue et surveille ces risques sans relâche.

Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes

Voici un résumé des divers changements importants survenus au chapitre du fonctionnement de la Société, de son personnel et de ses programmes au cours du trimestre.

Fonctionnement Le 15 juillet 2021, les institutions membres avaient transmis leurs déclarations annuelles des dépôts assurés à partir desquelles les produits tirés des primes sont établis pour l'exercice. Sur la base de ces déclarations, les dépôts assurés que les institutions membres détenaient au 30 avril 2021 totalisaient 1 025 milliards de dollars (968 milliards au 30 avril 2020).

Pour l'exercice 2021-2022, les produits tirés des primes sont estimés à 772 millions de dollars (739 millions en 2020-2021).

Conseil d'administration, direction et personnel M. Peter Routledge a donné sa démission en tant que président et premier dirigeant de la SADC pour accepter le poste de surintendant des institutions financières. Le Bureau du Conseil privé amorcera le processus de sélection du nouveau président et premier dirigeant de la SADC.

En raison du départ de M. Routledge, le conseil d'administration de la SADC a délégué les pouvoirs administratifs du président et premier dirigeant à M^{me} Chantal Richer, chef de l'exploitation de la SADC, jusqu'à ce qu'un premier dirigeant par intérim soit nommé.

Le 4 août 2021, M^{me} Leah Anderson a été nommée présidente et première dirigeante par intérim de la SADC, pour une durée maximale de deux ans ou jusqu'à ce qu'un nouveau président et premier dirigeant soit nommé, selon la première occurrence. M^{me} Anderson est entrée en poste le 16 août 2021.

M. Routledge a remplacé M. Jeremy Rudin en tant que surintendant des institutions financières en date du 29 juin 2021. Par conséquent, il a été nommé membre du conseil d'administration de la SADC en vertu de l'alinéa 5(1)b) de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.

Le 18 juin 2021, M^{me} Wendy Millar a quitté les fonctions qu'elle occupait comme administratrice issue du secteur privé.

Programmes et projets Les modifications de la Loi sur la SADC qui découlent de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2021* ont reçu la sanction royale en juin 2021. Les nouvelles mesures visent à favoriser la stabilité du système financier en renforçant le régime de protection des dépôts et de règlement de faillite des banques au Canada. Les principaux changements apportés à la Loi sur la SADC sont les suivants :

- Faciliter l'application des dispositions visant la suspension des droits de résiliation des contrats financiers admissibles régis par le droit d'autres pays, ce qui renforcera la capacité de la SADC à régler la faillite d'une institution membre ayant des activités à l'étranger.

- Préciser la Loi pour assurer la protection des bénéficiaires de dépôts en fiducie après l'entrée en vigueur des nouvelles modalités applicables à ces dépôts.
- Faire passer de 6 à 18 mois la période maximale durant laquelle la SADC peut prendre le contrôle d'une banque défailante afin de conclure sa vente ou sa restructuration.

Résultats financiers

Comparaison entre le trimestre terminé le 30 juin 2021 et le trimestre terminé le 30 juin 2020

Le tableau ci-après compare les résultats de la SADC pour les trimestres terminés les 30 juin 2021 et 2020.

	Trimestre terminé le		Écart	
	30 juin 2021	30 juin 2020	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
Produits tirés des primes	193 015	184 769	8 246	4%
Produits tirés des placements et autres produits	22 164	22 916	(752)	(3%)
Variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50 000	300 000	(250 000)	(83%)
Charges d'exploitation nettes	16 444	14 437	2 007	14%
Charge (produit) d'impôt	844	(3 278)	4 122	126%
Résultat net	147 891	(103 474)	251 365	243%

Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées annuellement conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC. Les taux de prime jouent un rôle déterminant dans le temps qu'il faudra pour atteindre la cible minimale du financement *ex ante* de la Société, qui est de 100 points de base des dépôts assurés. Chaque année, la SADC considère ses options (en matière de taux) pour parvenir à cette cible. Pour l'exercice 2021-2022, le taux approuvé pour la catégorie I (taux de base) représente 7,5 points de base des dépôts assurés, soit le même taux qu'en 2020-2021. Les produits tirés des primes pour l'exercice 2021-2022, établis selon les dépôts assurés au 30 avril 2021, se montent à 772 millions de dollars, soit environ 7,5 points de base des dépôts assurés. Le montant comptabilisé chaque trimestre correspond au quart des primes annuelles perçues.

Les produits tirés des primes comptabilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2021 totalisent 193 millions de dollars, une hausse de 4 % comparativement aux 185 millions de la période correspondante de l'exercice précédent. La croissance des dépôts assurés explique la variation nette des produits tirés des primes. En effet, les dépôts assurés sont passés de 968 milliards de dollars au 30 avril 2020 à 1 025 milliards au 30 avril 2021, une croissance de 5,9 %.

Produits tirés des placements et autres produits

Les produits tirés des placements et autres produits du trimestre terminé le 30 juin 2021 totalisent 22 millions de dollars, soit 752 000 dollars de moins qu'il y a un an. Cette baisse, malgré la croissance du portefeuille de placement, s'explique surtout par le recul du taux de rendement effectif des placements (1,37 % au 30 juin 2021, contre 1,58 % au 30 juin 2020).

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

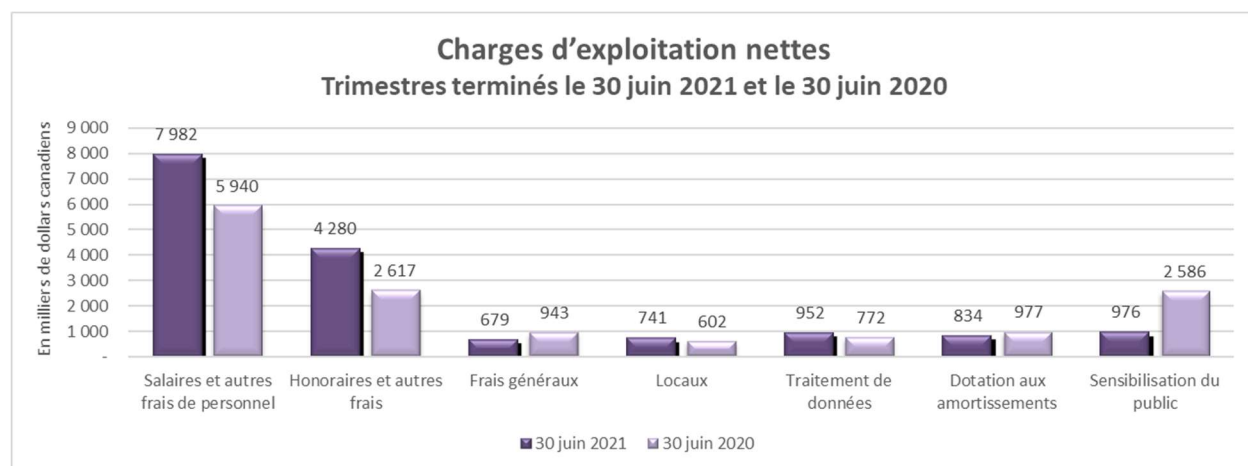
La provision correspond au montant des pertes que, selon les meilleures estimations de la direction, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Elle est évaluée trimestriellement et fait l'objet de rajustements s'il y a lieu.

Pour obtenir ses estimations, la direction tient compte des variables essentielles à l'établissement de ses provisions, dont les risques de perte, la probabilité de défaillance d'institutions membres établie à partir des statistiques de défaillance réelle, le pourcentage prévu de pertes en cas de défaillance, les renseignements obtenus des organismes de surveillance, divers indicateurs économiques et la connaissance particulière que la SADC possède au sujet du profil de risque de chacun de ses membres.

Au 30 juin 2021, la provision s'établissait à 2 700 millions de dollars, une hausse de 50 millions par rapport à celle du trimestre précédent. Plusieurs facteurs expliquent la variation nette de la provision, dont les suivants :

- Plus grande probabilité de défaillance chez certaines institutions membres
- Changements dans le profil de risque de certaines institutions membres
- Réduction de l'exposition aux pertes

Charges d'exploitation nettes



Les charges d'exploitation nettes du trimestre terminé le 30 juin 2021 totalisent 16 millions de dollars, ayant augmenté de 2 millions par rapport à celles d'il y a un an, surtout en raison d'une hausse des frais de personnel et des honoraires engagés pour soutenir les projets clés de la Société, quoique les dépenses destinées à la sensibilisation du public ont diminué par rapport à l'exercice précédent, exercice marqué par une plus grande présence de la SADC dans les médias durant la pandémie de COVID-19.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société découle principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la Société ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la Société n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes avaient été radiées.

Dans les rapports trimestriels, la SADC utilise un taux d'impôt effectif pour calculer son passif ou actif d'impôt selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Pour le trimestre terminé le 30 juin 2021, la Société a comptabilisé une charge d'impôt de 844 000 dollars, ce qui contraste avec le produit d'impôt de 3 millions de dollars inscrit il y a un an.

Résultats prévus pour l'exercice 2021-2022, comparativement au Plan d'entreprise

La présente section comporte des données financières prospectives fondées sur certaines hypothèses. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions.

(en millions de dollars canadiens)	2021-2022		Écart	
	Prévisions	Plan d'entreprise	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	772	765	7	1%
Produits tirés des placements et autres produits	87	76	11	14%
Variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100	100	-	-
Charges d'exploitation nettes	76	68	8	12%
Charge d'impôt	3	2	1	50%
Résultat net	680	671	9	1%

Produits tirés des primes

Le Plan d'entreprise 2021-2022 à 2025-2026 de la SADC (le « Plan ») prévoyait des produits tirés des primes de 765 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022, mais la direction les estime maintenant à 772 millions de dollars. Le Plan s'appuyait sur certaines hypothèses relatives à la croissance du volume des dépôts assurés et au classement des institutions membres selon le barème de primes différentielles. Ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts entre les chiffres du Plan et les prévisions actuelles.

Produits tirés des placements et autres produits

Le montant prévisionnel des produits tirés des placements et autres produits correspond à 87 millions de dollars, soit un écart de 11 millions par rapport aux 76 millions annoncés dans le Plan. Cette hausse résulte de la variation de certaines hypothèses ayant servi à l'élaboration du Plan, notamment le rendement prévu du portefeuille de placement et les primes d'assurance-dépôts qui seraient encaissées.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision prévue au 31 mars 2022 serait de 2 750 millions de dollars, contrairement aux 2 700 millions annoncés dans le Plan. L'augmentation découle surtout de la hausse de la probabilité de défaillance et des changements dans le profil de risque de certaines institutions membres, ce qui a été partiellement contrebalancé par une diminution de l'exposition aux pertes depuis que les montants ont été établis dans le Plan.

Charges d'exploitation nettes

Les charges d'exploitation nette prévues pour l'exercice 2021-2022 seraient de 76 millions de dollars, soit 8 millions de plus que le montant annoncé dans le Plan. La hausse s'explique surtout par le traitement comptable de la modernisation du processus de remboursement des dépôts. En effet, les coûts qui avaient été traités comme dépenses d'investissement dans le budget de l'exercice 2021-2022 doivent plutôt être comptabilisés comme charges d'exploitation pour être conformes aux IFRS.

Financement *ex ante*

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et continue de bénéficier de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir les pertes éventuelles liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. La cible minimale du financement *ex ante* de la SADC a été fixée à 100 points de base des dépôts assurés. Elle tient compte de la taille des institutions membres et de la complexité de leurs activités, tout en étant alignée sur les meilleures pratiques internationales. La Société revoit régulièrement cette cible et l'ajuste s'il y a lieu.

Au 30 juin 2021, le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 6 689 millions de dollars, soit l'équivalent de 65 points de base des dépôts assurés. Dans le Plan, on présume que les taux de prime demeureront stables. Selon les prévisions actuelles, la SADC atteindra le niveau cible minimal du financement *ex ante* au cours de l'exercice 2028-2029.

Liquidités mobilisables

Le tableau qui suit indique les sources de liquidités auxquelles la SADC peut recourir.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	30 juin 2021	31 mars 2021
<i>Liquidités mobilisables :</i>		
Trésorerie	19	2
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	6 550	6 586
<i>Capacité d'emprunt :</i>		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la Loi sur la SADC	28 000	28 000
Total des liquidités mobilisables	34 569	34 588
Dépôts assurés (respectivement au 30 avril 2021 et au 30 avril 2020)	1 024 892	967 981
Total des points de base des dépôts assurés	337	357

Le portefeuille de placement de la SADC ne contient que des titres de haute qualité et très liquides, à savoir des obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales ou encore des obligations de gouvernements provinciaux ou de sociétés de financement municipales. En vertu de la Loi sur la SADC, la Société est autorisée à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 31 décembre 2020, elle pouvait emprunter jusqu'à 28 milliards de dollars. Le plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits, et le ministre des Finances peut autoriser d'autres emprunts au Trésor.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels consolidés condensés, en conformité avec la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels consolidés condensés exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels consolidés condensés.

Les états financiers n'ont pas été audités ni examinés par un auditeur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels consolidés condensés non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société à la date et pour les périodes visées dans les états financiers susmentionnés.

L'administratrice en chef et chef de l'exploitation,



Chantal M. Richer

Ottawa, Canada
Le 12 août 2021

La responsable, Finances, Exploitation, et
directrice financière,



Camille Ringrose

Ottawa, Canada
Le 12 août 2021

États financiers consolidés condensés et notes complémentaires

État consolidé condensé de la situation financière

Au 30 juin 2021 et au 31 mars 2021 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2021	31 mars 2021
ACTIFS			
Trésorerie		19 070	2 480
Titres de placement	3	6 475 890	6 490 225
Primes d'assurance à recevoir		192 868	-
Clients et autres débiteurs		206	166
Actif d'impôt exigible		2 158	1 130
Sommes à recouvrer d'actifs en liquidation		6	6
Paiements anticipés		1 619	1 302
Actifs au titre de droits d'utilisation	4	9 331	9 700
Immobilisations corporelles		3 945	4 163
Immobilisations incorporelles		3 012	2 999
TOTAL DES ACTIFS		6 708 105	6 512 171
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		6 710	8 465
Obligations locatives	4	10 007	10 390
Produits tirés des primes différés		147	-
Avantages du personnel		1 542	1 508
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	2 700 000	2 650 000
Passif d'impôt différé		303	303
Total des passifs		2 718 709	2 670 666
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		3 989 396	3 841 505
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		6 708 105	6 512 171

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé du résultat global

Trimestres terminés les 30 juin 2021 et 2020 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Trimestre terminé le	
		30 juin 2021	30 juin 2020
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Produits tirés des primes		193 015	184 769
Produits tirés des placements		22 106	22 912
Autres produits		58	4
		215 179	207 685
CHARGES			
Charges d'exploitation nettes	6	16 444	14 437
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	50 000	300 000
		66 444	314 437
Résultat net avant impôt		148 735	(106 752)
Charge (produit) d'impôt		844	(3 278)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		147 891	(103 474)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé des variations des capitaux propres

Trimestres terminés les 30 juin 2021 et 2020 (en milliers de dollars canadiens)

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2021	3 841 505
Total du résultat global	147 891
Solde au 30 juin 2021	3 989 396
Solde au 31 mars 2020	3 479 691
Total du résultat global	(103 474)
Solde au 30 juin 2020	3 376 217

Tableau consolidé condensé des flux de trésorerie

Trimestres terminés les 30 juin 2021 et 2020 (en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le	
	30 juin 2021	30 juin 2020
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net avant impôt	147 891	(103 474)
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Dotation aux amortissements	834	977
Produits tirés des placements	(22 106)	(22 912)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	43	55
Charge (produit) d'impôt	844	(3 278)
Charge au titre des avantages du personnel	34	37
Variation du fonds de roulement :		
Augmentation des primes d'assurance à recevoir	(192 868)	(184 768)
(Augmentation) diminution des clients et autres débiteurs	(40)	21
Augmentation des paiements anticipés	(317)	(399)
Diminution des fournisseurs et autres créditeurs	(1 755)	(2 190)
Augmentation des produits tirés des primes différés	147	4
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50 000	300 000
Intérêts reçus	40 734	37 283
Intérêts payés sur les obligations locatives	(43)	(55)
Impôt sur le résultat payé	(1 872)	(5 098)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	21 526	16 204
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(260)	(296)
Achat de titres de placement	(435 593)	(520 378)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	431 300	505 693
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(4 553)	(14 982)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiement en principal sur les obligations locatives	(383)	(341)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(383)	(341)
Augmentation nette de la trésorerie	16 590	881
Trésorerie, au début	2 480	3 568
Trésorerie, à la fin	19 070	4 449

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

Notes complémentaires

I – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « Société » ou la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres et par les produits tirés des placements. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est sis au 50, rue O'Connor, 17^e étage, à Ottawa, en Ontario.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit remplir son mandat de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres, tout en s'efforçant de réduire le plus possible les pertes qu'elle est susceptible d'encourir. La SADC a aussi pour mandat d'agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir, en actions ordinaires, certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite afin d'en restructurer le capital pour qu'elle puisse rester en exploitation.

La Société est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

En juillet 2015, la Société a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. La SADC s'y est conformée.

L'examen du cadre d'assurance-dépôts annoncé dans le budget 2014 pour moderniser et renforcer le régime d'assurance-dépôts au Canada a reçu la sanction royale le 21 juin 2018. Certaines modifications visant la protection d'assurance-dépôts sont entrées en vigueur le 30 avril 2020, tandis que les modifications s'inscrivant dans la deuxième phase des changements prendront effet le 30 avril 2022. Les changements ont nécessité et continueront de nécessiter la modification de certains procédés de la Société.

Les modifications de la Loi sur la SADC qui découlent de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2021* ont reçu la sanction royale en juin 2021. Les nouvelles mesures visent à favoriser la stabilité du système financier en renforçant le régime de protection des dépôts et de règlement de faillite des banques au Canada. Les principaux changements apportés à la Loi sur la SADC sont les suivants :

- Faciliter l'application des dispositions visant la suspension des droits de résiliation des contrats financiers admissibles régis par le droit d'autres pays, ce qui renforcera la capacité de la SADC à régler la faillite d'une institution membre ayant des activités à l'étranger.
- Préciser la Loi pour assurer la protection des bénéficiaires de dépôts en fiducie après l'entrée en vigueur des nouvelles modalités applicables à ces dépôts.
- Faire passer de 6 à 18 mois la période maximale durant laquelle la SADC peut prendre le contrôle d'une banque défailante afin de conclure sa vente ou sa restructuration.

Le 12 août 2021, le Comité d'audit de la Société a approuvé les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés, et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés sont présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État émise par le Conseil du Trésor ; ils ne contiennent pas tous les renseignements devant être fournis dans des états financiers annuels complets. Ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités au 31 mars 2021 et relatifs à l'exercice terminé à cette date.

Les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations locatives, de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de certains avantages du personnel, qui sont comptabilisés selon leur valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'un actif, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la Société à l'égard d'un passif.

2 – Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables qui ont servi à préparer les présents états financiers trimestriels consolidés condensés et les états financiers consolidés audités au 31 mars 2021 et pour l'exercice terminé à cette date sont les mêmes.

Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers trimestriels conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements et à des estimations qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs. Les résultats réels pourraient s'écarter des estimations utilisées.

En préparant les présents états financiers trimestriels consolidés condensés, la direction a eu recours aux mêmes jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la Société que ceux auxquels elle avait eu recours lors de la préparation des états financiers consolidés annuels au 31 mars 2021 et pour l'exercice terminé à cette date ; les principales sources d'incertitude relatives aux estimations ont également été les mêmes.

3 – Instruments financiers

Les tableaux suivants indiquent les différentes échéances des titres de placement de la Société et la composition de son portefeuille de placement.

	Terme à courir jusqu'à l'échéance			
	90 jours ou moins	De 91 jours à 1 an	De 1 à 5 ans	Total
<i>Au 30 juin 2021 (en milliers de dollars canadiens)</i>				
Bons du Trésor	-	-	-	-
Rendement effectif moyen pondéré (%)	-	-	-	-
Obligations	310 383	950 104	5 215 403	6 475 890
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,82	1,38	1,40	1,37
Total des titres de placement	310 383	950 104	5 215 403	6 475 890
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,82	1,38	1,40	1,37

	Terme à courir jusqu'à l'échéance			
	90 jours ou moins	De 91 jours à 1 an	De 1 à 5 ans	Total
<i>Au 31 mars 2021 (en milliers de dollars canadiens)</i>				
Bons du Trésor	36 395	-	-	36 395
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,11	-	-	0,11
Obligations	384 014	890 986	5 178 830	6 453 830
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,15	1,16	1,43	1,38
Total des titres de placement	420 409	890 986	5 178 830	6 490 225
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,06	1,16	1,43	1,37

Le tableau suivant donne une ventilation de la juste valeur des titres de placement de la Société.

<i>Au 30 juin 2021 (en milliers de dollars canadiens)</i>	Coût amorti	Profit latent	Justes valeurs			Total
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Bons du Trésor	-	-	-	-	-	-
Obligations	6 475 890	73 763	4 729 282	1 820 371	-	6 549 653
Total des titres de placement	6 475 890	73 763	4 729 282	1 820 371	-	6 549 653

<i>Au 31 mars 2021 (en milliers de dollars canadiens)</i>	Coût amorti	Profit latent	Justes valeurs			Total
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Bons du Trésor	36 395	-	36 395	-	-	36 395
Obligations	6 453 830	95 691	4 778 286	1 771 235	-	6 549 521
Total des titres de placement	6 490 225	95 691	4 814 681	1 771 235	-	6 585 916

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la Société, selon leur cote de crédit.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2021	31 mars 2021
AAA	5 022 222	5 126 190
AA	125 410	72 325
AA-	588 632	628 456
A+	739 626	663 254
Total des titres de placement	6 475 890	6 490 225

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

Au 30 juin 2021, la Société n'avait comptabilisé aucune correction de valeur pour pertes à l'égard de ses titres de placement (néant au 31 mars 2021).

4 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La Société loue des bureaux à Ottawa ; le contrat de location expire en septembre 2030, mais il est assorti d'une option de renouvellement de cinq ans. La Société loue aussi des bureaux à Toronto à deux endroits différents. Le contrat de location du premier emplacement expire en octobre 2021, tandis que celui du second emplacement prend fin en novembre 2022 et comporte une option de renouvellement de un an. L'exercice de l'option de renouvellement du contrat de location des bureaux d'Ottawa et de Toronto est uniquement à la discrétion de la Société. La Société loue aussi du matériel pour une durée de cinq ans, jusqu'en mai 2025.

Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2021	12 487	78	12 565
Ajouts	-	-	-
Solde au 30 juin 2021	12 487	78	12 565
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2021	2 832	33	2 865
Amortissement	367	2	369
Solde au 30 juin 2021	3 199	35	3 234
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2021	9 655	45	9 700
Solde au 30 juin 2021	9 288	43	9 331

Valeur comptable des obligations locatives

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Solde au 31 mars 2021	10 345	45	10 390
Ajouts	-	-	0
Charges financières	43	-	43
Paiements de loyers	(423)	(3)	(426)
Solde au 30 juin 2021	9 965	42	10 007

La charge d'intérêts de 43 000 dollars sur les obligations locatives figure à l'état du résultat global du trimestre terminé le 30 juin 2021. Au cours du premier trimestre terminé le 30 juin 2021, la Société n'a comptabilisé aucune charge relative à des contrats de location à court terme, et elle a comptabilisé un montant négligeable à l'égard des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées à la charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 43 000 dollars, et celles liées au principal des obligations locatives, soit 426 000 dollars, sont respectivement comptabilisées au titre des activités d'exploitation et des activités de financement.

Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Bureaux loués	Matériel	Total
Pas plus d'un an	1 477	11	1 488
Plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	4 553	31	4 584
Plus de cinq ans	4 734	-	4 734
Total	10 764	42	10 806

5 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société quant aux avantages économiques futurs que la Société devra accorder dans le cadre de son mandat d'assurer les dépôts détenus par les institutions membres dans l'éventualité d'une faillite. L'estimation est basée sur un calcul de la perte attendue et est soumise au caractère incertain des pertes quant à leurs montants et à leurs dates de survenance. Ainsi, les pertes réelles pourraient différer considérablement des estimations.

Les variations de la provision pour pertes liées à l'assurance dépôts sont résumées ci-après :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
Solde au 31 mars 2021	2 650 000
Variation de la provision	50 000
Solde au 30 juin 2021	2 700 000

La Société a mis en application le cadre d'assurance-dépôts dont l'examen avait été annoncé dans le budget 2014 en vue de la modernisation et du renforcement du cadre d'assurance-dépôts au Canada. De nouvelles modalités de l'assurance-dépôts sont entrées en vigueur le 30 avril 2020, tandis que les nouvelles modalités s'inscrivant dans la deuxième phase des changements auront force de loi le 30 avril 2022. Ces changements ont nécessité et continueront de nécessiter la modification de certains procédés de la SADC.

L'incidence des changements apportés aux modalités de l'assurance-dépôts qui sont entrés en vigueur le 30 avril 2020 et celle des prochains changements qui entreront en vigueur le 30 avril 2022 sont prises en compte dans le calcul de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

6 – Charges d'exploitation

Le tableau ci-après présente une ventilation du total des charges d'exploitation nettes de la Société pour le trimestre terminé le 30 juin 2021.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre terminé le	
	30 juin 2021	30 juin 2020
Salaires et autres frais de personnel	7 982	5 940
Honoraires et autres frais	4 280	2 617
Frais généraux	670	914
Locaux	741	602
Traitement de données	952	772
Dotation aux amortissements	465	630
Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	369	347
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	43	55
Sensibilisation du public	976	2 586
	16 478	14 463
Recouvrement de charges	(34)	(26)
Total des charges d'exploitation	16 444	14 437

7 – Transactions entre parties liées

La Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des transactions avec certaines de ces parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces transactions ont eu lieu dans le cadre des activités normales de la Société et sont comptabilisées à leur valeur d'échange, soit la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.